

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 106 (1980)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Comune di Lugano	Concorso di pianificazione e d'architettura per ristrutturare l'area e lago compresa tra il fiume Cassarate e la Lanchettea, PW	Architetti, ingegneri e pianificatori di formazione accademica o iscritti al Reg A nonché agli architetti ed ingegneri STS con almeno 5 anni di pratica, domiciliati nel Comune di Lugano o con sede dell'ufficio nel comune di Lugano almeno a partire dal 1. gennaio 1978	19. Mai 80 (4. Feb. 80)	
Regierungsrat des Kantons Aargau	Psychiatrische Klinik Königsfelden, PW	Architekten, die im Kanton Aargau seit mind. 1. Juni 1978 Wohn- oder Geschäftssitz haben	30. Mai 80 (ab 28. Nov. 79)	
Commune de Prilly	Complexe scolaire En Corminjoz (2 degrés)	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis avant le 1.1.79 sur le territoire des communes membres de la CIURL	30 mai 80 1 ^{er} degré (11-22 fév. 80)	4/80 B14
Spitaldirektion des Bezirksspitals Münsingen	Neubau des Bezirksspitals Münsingen, PW	Alle selbständigen Architekten, die im Spitalbezirk Münsingen (Gemeinden Gerzensee, Häutligen, Kollnfen, Mühledorf, Münsingen, Niederwicht, Oberwicht, Rubigen, Tägertschi) seit mindestens dem 1. September 1979 Wohnsitz haben	30. Juni 80	
Gemeinde Untervaz GR	Mehrzweckhalle mit Nebenräumen und Zivilschutz, Sportanlage, PW/IW	Architekten, die seit dem 1. Januar 1978 im Kanton Graubünden niedergelassen sind, (Wohn- und Geschäftssitz) sowie Architekten mit Bürgerrecht in Kreis Fünf Dörfer	4. Juli 80 (29. Feb. 80)	
Société de Banque Suisse, Lausanne	Agrandissement et transformation	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1978 ou architectes ressortissants vaudois, quel que soit leur domicile.	31 juillet 80 (1 ^{er} fév. 80)	1/80 B2
Stadt Biberach a.d. Riss, BRD	Ideenwettbewerb Kaufhaus Staigerlager	Alle freischaffenden, beamteten und angestellten Architekten, die am Tage der Auslobung im Zulassungsbereich ihren Wohn-, Geschäfts- oder Dienst-sitz haben. Studierende sind nicht zugelassen. Ausführliche Teilnahmebestimmungen: Heft 12/1980, S. 251	20. Aug. 80 (ab 8. April 80)	
Comune di Bellinzona	Ristrutturazione urbana di Piazza del Sole Comune di Bellinzona (a due fasi)	A chi è iscritto all'albo OTIA, ramo architettura. Tutti gli architetti di nazionalità svizzera oppure aventi il domicilio civile o professionale in Svizzera e che sono : a) diplomati da una scuola politecnica federale o da scuole svizzere o estere equivalenti, oppure b) iscritti al REG degli architetti.	Reddizione 26 sett. 80 (16 giugno 80)	9/80 B34
Organisation de la confrontation des projets d'étudiants, XIVE Congrès de l'UIA à Varsovie	Réhabilitation d'un petit ensemble dans un environnement urbain dégradé	Etablissements d'enseignement supérieur d'architecture et leurs étudiants	1. Okt. 80 (30. Juni 80)	
Farb-Design-International e. V., Landesgewerbeamt Baden-Württemberg, Stuttgart	Internationaler Farb-Design-Preis 1980/81, Architektur, Industrie-Produkte, Didaktik	Teilnahmeberechtigt sind alle Personen, Arbeitsgruppen und Schulen, die in der Farbgebung tätig sind	1. Dez. 80	

Nouveaux dans cette liste

Gemeinde Pratteln	Gestaltung des Prattler Ortskernes, IW	Fachleute, die seit mind. dem 1. Jan. 1979 in den Kantonen Basel-Land oder Basel-Stadt Wohn- oder Geschäftssitz haben sowie Fachleute, die im Kanton Basel-Land heimatberechtigt sind	16. Sept. 80	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Bâtiment pour les Archives cantonales vaudoises à Dorigny, PW	Architectes autorisés à pratiquer leur profession et domiciliés dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1979	30. Sept 80	
Kantonales Amt für Gewässerschutz Luzern, Baudepartement des Kantons Aargau, Abt. Gewässerschutz	Sanierung Baldeggersee, Hallwilersee, Sempachersee, Ingenieur-Projektwettbewerb	Ingenieur-Büros und Ingenieur-Gemeinschaften mit Geschäftssitz im Kanton Aargau oder im Kanton Luzern	31. März 81 (30. Juni 80)	

Expositions de concours

Baudirektion des Kantons Bern	Erweiterung Ingenieurschule Burgdorf, PW	Ingenieurschule Burgdorf, Pestalozzistr. 20, Gebäude B, vom 12. bis 24. Mai, Montag bis Freitag von 14 bis 20 Uhr, Samstag von 8 bis 17 Uhr, 15. Mai (Auf-fahrt) geschlossen	26/1979 S. 518	
-------------------------------	--	--	-------------------	--

Carnet des concours

Orbe : concours restreint d'architecture (bâtiment pour personnes âgées)

Résultats

1. Composition du jury

MM. Georges-André Milloud, syndic, Orbe ; Ernest Badertscher, municipal, Orbe ; Pierre Quillet, architecte SIA, Lausanne, président ; Frédéric Brugger, architecte FAS SIA, Lausanne ; Jacques Lonchamp, architecte FAS SIA, Lausanne. Membres suppléants : M. Jean-Pierre Borgeaud, architecte SIA, Pully ; M^{me} Thérèse Stockmann, conseillère municipale, Orbe.

2. Objet

Le bâtiment comprendra principalement des logements destinés à des personnes âgées, valides ou handicapées, mais indépendantes. L'aménagement des appartements s'inspirera des Directives et recommandations concernant le logement des personnes âgées, mentionnées ci-dessus.

Le nombre souhaitable des appartements et des pièces est :

- A. 2 appartements de 1 pièce et cuisine.
- B. 10 appartements de 2 pièces et cuisine.
- C. 5 appartements de 3 pièces et cuisine.
- D. 2 appartements de 4 pièces et cuisine.
- N.B. : Les cuisines seront assez grandes pour que quatre personnes puissent y prendre leurs repas.
Des balcons-loggias peuvent être prévus.
- E. Hall d'entrée spacieux avec coin tranquille.
Ascenseur pouvant transporter une chaise d'invalidité.
- F. Atelier pour petits travaux manuels et activités de détente, avec nombreuses armoires de rangement, de 25-30 m².
- G. Salle polyvalente de 70-80 m² pouvant servir de lieu de rencontre, salle de gymnastique pour aînés, avec locaux de rangement pour mobilier et engins. Il serait souhaitable que cette salle s'ouvre sur l'extérieur.
- N.B. : Les locaux F et G pourront être utilisés éventuellement par des personnes étrangères à la maison.
- H. Petite cafétéria pour une vingtaine de personnes (possibilité de servir des boissons chaudes et froides), de laver et ranger la vaisselle. Elle est destinée aux usagers de la salle polyvalente et aux personnes installées dans le hall d'entrée.
- I. Installations sanitaires destinées aux personnes séjournant dans le hall et aux utilisateurs de l'atelier et de la salle polyvalente.
- J. Caves personnelles des locataires.
- K. Buanderie avec installation pour le séchage du linge.
- L. Locaux d'entreposage.
- N. 1 classe enfantine d'environ 80 m², avec vestiaires et installations sanitaires.
Accès indépendant.
- N.B. : Ce dernier local est destiné à créer, durant un nombre d'heures limité, une certaine animation autour du bâtiment.
- O. Locaux techniques nécessaires.

L'isolation thermique et phonique sera particulièrement soignée. Les concurrents indiqueront la position de capteurs solaires éventuels, intégrés à la toiture.

3. Résultats

		Fr.
1 ^{er}	Dolci Aldo + Frank, Yverdon	1 ^{er} prix 8000.—
2 ^e	Gudit + Vogel, Yverdon	2 ^e prix 6000.—
3 ^e	Thibaud + Zingg, Chavornay	— (indemnité de Fr. 3000.—)
4 ^e	Ruchti Yves, Yverdon	3 ^e prix 3500.—
5 ^e	Bechler + Ernst, La Sarraz	4 ^e prix 2500.—
6 ^e	Duvoisin + Bosson + Gilliéron, Yverdon	5 ^e prix 2000.—

4. Extraits du rapport du jury

Projet ayant obtenu le 1^{er} prix :

Par la création d'un grand mur de soutènement, le projet s'incruste dans la pente du terrain de façon à ne laisser dépasser qu'un étage à l'amont. Cela permet, outre la conservation des arbres majeurs, une bonne utilisation de la partie ouest de la parcelle, très peu touchée par les ombres portées des bâtiments.

De la disposition et de l'organisation systématiques des appartements, se dégage une bonne conception de maison pour personnes âgées.

L'accès principal est animé par la présence de la classe enfantine. De nombreuses et diverses possibilités de rencontres sont mises à disposition.

Les appartements sont bien situés ; les loggias vitrées, orientées au sud et à l'est, sont très favorables pour des logis de ce genre. La disposition des appartements est bien étudiée et tient compte des déplacements de personnes impotentes. Les coins à manger et les cuisines manquent cependant quelque peu de lumière directe.

On déplore l'aménagement des caves s'ouvrant directement sur certains appartements du rez-de-chaussée inférieur et supérieur.

L'auteur propose des aménagements souples pour le projet et le détail des appartements.

Un front de façades continu peut être envisagé. Les façades sont traitées avec soin.

La générosité du projet entraîne un cube élevé. Néanmoins, il faut relever le souci de l'auteur concernant l'isolation des bâtiments, le captage et la conservation de l'énergie solaire.

Projet ayant obtenu le 2^e prix :

La portion de terrain choisie pour implanter le corps principal du bâtiment permet de sauvegarder l'essentiel des grands arbres et d'utiliser la partie ingrate dans une disposition en arc de cercle dont l'orientation générale est conforme aux habitudes locales.

Le fait d'avoir dégagé la classe enfantine a contribué à obtenir un jeu de volumes d'une échelle différente à l'ouest du bâtiment principal. La façade sud-est, malgré les césures des cages d'escaliers et l'aspect disparate du socle, doit être vue comme un bâtiment d'un seul tenant.

Une des caractéristiques appréciées de ce projet réside en la création d'une petite place au centre de gravité de la composition, voulu comme point d'animation et de rencontre. L'accès et son prolongement sur l'hôpital sont corrects et cohérents avec l'esprit du projet. La disposition du niveau d'entrée réalise une continuité heureuse entre les espaces extérieurs et les espaces et locaux communautaires demandés.

La principale caractéristique de ce projet est la recherche d'un parti à double orientation, du moins pour la plus grande partie des appartements et les locaux communautaires. Les appartements ne jouissant pas de cet avantage ont en compensation un accès direct à l'extérieur, mais leur accès intérieur, le long de caves, est peu agréable. L'emplacement et la disposition des locaux communautaires sont heureux. Les galeries-loggias à l'ouest sont intéressantes, selon la saison et l'usage qui en sera fait. Des espaces publics extérieurs et intérieurs se dégagent une atmosphère d'accueil agréable. La vision côté ouest est également agréable.

Les toitures du pan sud-est constituent une solution esthétique peu heureuse.

La disposition des appartements est en général bonne ; cependant, les appartements de 3 pièces sont contraignants quant à leurs possibilités d'ameublement (chambres à coucher). Les quelques bow-windows sont séduisantes.

L'occupation du sol est moyenne. Le volume est relativement limité ; les excavations ne sont pas excessives. L'orientation de la partie de toiture proposée pour l'installation de capteurs solaires est critiquable.

Projet ayant obtenu le 3^e prix :

L'implantation centrale dans le terrain permet des dégagements diversifiés et de bonnes circulations extérieures. La conception intéressante de ce projet, sous la forme d'une grande demeure, n'est cependant pas suffisamment adaptée à la configuration du site.

Le caractère « radio-concentrique » du plan est développé avec constance. La disposition de certaines pièces de quelques logements n'est pas heureuse (cuisine borgne au rez-de-chaussée, cuisines-labos de l'aile sud-est peu adaptées à ce type d'habitation).

Orientation multiple bien utilisée. La création d'un corridor de l'aile sud-ouest altère la rigueur de l'ensemble.

Sous réserve du prolongement de l'aile sud-ouest, l'architecture est bien équilibrée. Le découpage des façades et l'animation des volumes diminuent l'importance apparente de cette grande masse.

Construction coûteuse et peu intéressante sur le plan énergétique.

EPFZ

Exposition

Au Département d'architecture, en l'auditoire E-4, Höggerberg HIL : « Formal Structure in Indian Architecture », jusqu'au 29 mai 1980.

Bibliographie concernant l'exposition :

Klaus Herdeg : Formal Structure in Indian Architecture. Format : 38 x 30 cm, 43 illustrations dans une cassette cartonnée. Prix : Fr. 35.—.